



Déclaration d'engagement des collectivités locales pour une viabilité hivernale durable et une réduction des épandages de sel

Réunis dans le cadre du premier séminaire sur la viabilité hivernale durable organisé par la Ville d'Annemasse en partenariat avec l'association des Maires de Haute-Savoie et la Communauté de Communes Faucigny-Glières, le 1er octobre 2010,

Considérant l'utilisation tendancielle croissante de sel et autres fondants routiers à des fins de déneigement des routes et voies,

Convaincus que l'impact environnemental de ces épandages, lui aussi proportionnellement croissant, est à terme de nature à nuire de façon significative à la biodiversité et à la qualité des eaux,

Soulignant que, dans des régions naturellement exposées à des chutes de neige périodiques, les usagers de la route et autres voies de circulation se doivent d'adapter leurs équipements et leurs comportements aux conditions de circulation dégradées qui peuvent résulter de conditions climatiques rigoureuses mais *normales*,

Reconnaissant par ailleurs la nécessité de maintenir des conditions de circulation aussi bonnes que possible sur les axes essentiels à la vie économique et sociale de nos territoires,

Nous, représentants de collectivités locales en charge du déneigement sur les routes et voies qui relèvent de notre compétence, nous nous accordons sur les objectifs suivants :

- 1 – Poursuivre ou étudier la mise en œuvre de mesures ou moyens de réduction des épandages de sel et autres fondants routiers, dès la prochaine saison hivernale, sur les routes et voiries relevant de notre compétence,
- 2 – Mettre à jour, élaborer ou participer à l'élaboration de plans de viabilité hivernale intégrant la définition d'axes de circulation « prioritaires » sur lesquels des mesures spécifiques de déneigement pourront être prises et des moyens techniques concentrés, en recherchant la cohérence entre les routes et voiries qui relèvent de notre compétence et celles qui relèvent de la compétence de collectivités locales voisines ou *supra*,
- 3 – Participer aux campagnes de mesures et enquêtes qui pourront être conduites pour améliorer le suivi et l'évaluation de l'impact des épandages de sel et autres fondants routiers,
- 4 – Partager nos stratégies et retours d'expériences afin de contribuer à une mise en évidence des meilleures pratiques en fonction des contraintes et des moyens respectifs de nos territoires,
- 5 – Informer et mobiliser les habitants de nos territoires pour les associer à ces démarches et les impliquer dans la prise en compte de nos réalités climatiques.

Les premières collectivités signataires :

ANNEMASSE, ANNECY, COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY-GLIERES, MEGEVE,
THONON-LES-BAINS, ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE